

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET :** Aide à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques - Année 2016 -  
2ème répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé, conformément aux propositions du rapport :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2016, dans le cadre de la seconde répartition de l'aide du Département à la protection des milieux aquatiques, un montant total de subventions de 668.586 €, sur une dépense subventionnable globale de 2.305.078 € HT, selon la répartition proposée en annexe du rapport,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle-type prévu à cet effet,

- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport.

Cette action sera engagée sur l'autorisation de programme 2016-10677K prévue au chapitre 204 du budget départemental dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité  
M GERARD ne prend pas part au vote

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**